



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2025, Compagnie 3M. Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS: 33-5131-9
Date de révision: 22/04/2025

Numéro de version: 2.00
Annule et remplace la version du : 12/07/2022

La présente fiche de données de sécurité a été établie en conformité avec l'Ordonnance suisse sur les produits chimiques.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M Nettoyant Anti-Graffiti GR 3000 (Nouvelle formulation)

Numéros d'identification de produit

UU-0014-7300-6 UU-0014-7472-3

7100030785 7100030786

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Pour éliminer les graffiti

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M (Suisse) GmbH, Eggstrasse 91, 8803 Rüschlikon
Téléphone: 044 724 90 90
E-mail: innovation.ch@mmm.com
Site internet: www.3m.com/ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:

Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 3 - Aquat. Chron. 3; H412

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
ATTENTION.

Symboles :

SGH07 (Point d'exclamation)

Pictogrammes



MENTIONS DE DANGER:

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Intervention ::

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Note sur l'étiquetage

Mise à jour selon le règlement des détergents

Ingrédients requis selon le règlement des détergents 648/2004 (non demandé pour une étiquette professionnelle) : contient parmi d'autres ingrédients moins de 5% d'agents tensio-actifs ioniques.

2.3 .Autres dangers

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Dimethyl glutarate	(N° CAS) 1119-40-	15 -	Substance non classée comme dangereuse

3M Nettoyant Anti-Graffiti GR 3000 (Nouvelle formulation)

	0 (N° CE) 214-277-2	40	
Acides gras en C16-18 et en C18 non saturés, Me esters	(N° CAS) 67762-38-3 (N° CE) 267-015-4	10 - 20	Tox.aquatique chronique 3, H412
3-éthoxypropionate d'éthyle	(N° CAS) 763-69-9 (N° CE) 212-112-9	10 - 20	Liq. Inflamm. 3, H226
Dimethyl adipate	(N° CAS) 627-93-0 (N° CE) 211-020-6	5 - 15	Irr. des yeux 2, H319
Dimethyl succinate	(N° CAS) 106-65-0 (N° CE) 203-419-9	5 - 15	Irr. des yeux 2, H319
N,N-diméthyl- de décanamide	(N° CAS) 14433-76-2 (N° CE) 238-405-1	<= 10	Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 STOT SE 3, H335 Tox. aquatique chronique 2, H411
Acide benzènesulfonique, 4-C10-13-sec-dérivés alkyles., composés. avec de la 2-propanamine	(N° CAS) 84961-74-0 (N° CE) 284-664-9	<= 10	Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Tox.aquatique chronique 3, H412
3-Butoxypropan-2-ol	(N° CAS) 5131-66-8 (N° CE) 225-878-4	<= 10	Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	(N° CAS) 102-71-6 (N° CE) 203-049-8	<= 10	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Propan-2-ol	(N° CAS) 67-63-0 (N° CE) 200-661-7	<= 10	Liq. inflam. 2, H225 Irr. des yeux 2, H319 STOT SE 3, H336

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:

Irritation cutanée (rougeur localisée, gonflement, démangeaisons et sécheresse). Irritation grave des yeux (rougeur importante, gonflement, douleur, larmoiement et troubles de la vision).

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent de lutte adapté pour les liquides et les matières inflammables tel qu'un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

5.3. Conseils aux pompiers:

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS. Évacuer la zone. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Attention! Un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer des gaz ou vapeurs inflammables, dans la zone de déversement, et brûler ou exploser.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. Couvrir la zone de déversement avec une mousse extinctrice résistante aux solvants polaires. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Tenir à l'écart de la

chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Eviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Eviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	VME Suisse	VLEP(fraction inhalable)(8 heures): 5 mg/m ³ ; VLCT(poussières inhalables)(15 min): 5 mg/m ³	Foetotoxique Groupe C
Propan-2-ol	67-63-0	VME Suisse	VLEP (8 h):500 mg/m ³ (200 ppm); VLCT (15 min.):1000 mg/m ³ (400 ppm)	Foetotoxique Groupe C
3-éthoxypropionate d'éthyle	763-69-9	VME Suisse	VLEP (8 heures): 610 mg/m ³ , 100 ppm; VLCT (15 min.): 610 mg/m ³ , 100 ppm	Foetotoxique Groupe C, risque de pénétration percutanée

VME Suisse : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail.

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

Valeurs limites biologiques

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Paramètre	Milieu	Moment de prélèvement	Valeur	Mentions additionnelles
Propan-2-ol	67-63-0	Suisse VBT valeurs	Acétone	Sang	b	25 mg/l	
Propan-2-ol	67-63-0	Suisse VBT valeurs	Acétone	Urine	b	25 mg/l	

Suisse VBT valeurs : Suisse VBT valeurs (Valeurs biologiques tolérables lieu de travail par la SUVA)

b: fin de l'exposition, de la période de travail.

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucun controle requis

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Demi-masque respiratoire ou masque complet avec adduction d'air.

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A & P

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Non applicable.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Couleur	Incolore, Jaune clair
Odeur	Odeur douce
Valeur de seuil d'odeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point de fusion / point de congélation	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point/intervalle d'ébullition:	166 °C
Inflammabilité	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Limites d'inflammabilité (UEL)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point d'éclair:	70 - 80 °C

Température d'inflammation spontanée	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Température de décomposition	<i>Non applicable.</i>
pH	<i>la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)</i>
Viscosité cinématique	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Hydrosolubilité	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Solubilité (non-eau)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Coefficient de partage n-octanol / eau	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Pression de vapeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Densité relative	0,99 - 1,008
Densité de vapeur relative	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Caractéristiques des particules	<i>Non applicable.</i>

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils

Pas de données de tests disponibles.

Taux d'évaporation:

Pas de données de tests disponibles.

Teneur en matières volatiles:

Pas de données de tests disponibles.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.

Conditions de température et de cisaillement élevées.

étincelles et / ou flammes

10.5 Matériaux à éviter:

Agents oxydants forts.

Drogues, médicaments et/ou denrées alimentaires

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone

Vapeur toxique, gaz, particule.

Condition

Non spécifié

Non spécifié

Non spécifié

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008**Les signes et symptômes d'exposition**

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Peut être nocif par inhalation Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge.

Contact avec la peau:

Peut être nocif par contact avec la peau. Irritation modérée de la peau: les symptômes peuvent inclure: rougeurs locales, boursofflures, démangeaisons et dessèchement, fissuration, formation de cloques, et la douleur.

Contact avec les yeux:

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé. >2 000 - =5 000 mg/kg
Produit	Inhalation - Poussières/ Brouillards(4 h)		Pas de données disponibles. Calculé. >5 - =12,5 mg/l
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. 5 000 mg/kg
Dimethyl glutarate	Cutané	Composants similaires	LD50 > 2 000 mg/kg
Dimethyl glutarate	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Composants similaires	LC50 > 11 mg/l
Dimethyl glutarate	Ingestion	Composants similaires	LD50 > 5 000 mg/kg
3-éthoxypropionate d'éthyle	Cutané	Lapin	LD50 4 080 mg/kg
3-éthoxypropionate d'éthyle	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 > 14,4 mg/l
3-éthoxypropionate d'éthyle	Ingestion	Rat	LD50 3 200 mg/kg
Dimethyl succinate	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Dimethyl succinate	Ingestion	Rat	LD50 6 892 mg/kg
Dimethyl succinate	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Composants similaires	LC50 > 11 mg/l
Dimethyl adipate	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg

3M Nettoyant Anti-Graffiti GR 3000 (Nouvelle formulation)

Dimethyl adipate	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Dimethyl adipate	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Composants similaires	LC50 > 11 mg/l
Propan-2-ol	Cutané	Lapin	LD50 12 870 mg/kg
Propan-2-ol	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 72,6 mg/l
Propan-2-ol	Ingestion	Rat	LD50 4 710 mg/kg
3-Butoxypropan-2-ol	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
3-Butoxypropan-2-ol	Inhalation - Vapeur	Rat	LC50 > 8,5 mg/l
3-Butoxypropan-2-ol	Ingestion	Rat	LD50 2 124 mg/kg
Acide benzènesulfonique, 4-C10-13-sec-dérivés alkyles., composés. avec de la 2-propanamine	Cutané	Jugement professionnel	LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Acide benzènesulfonique, 4-C10-13-sec-dérivés alkyles., composés. avec de la 2-propanamine	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
N,N-diméthyl- de décanamide	Cutané	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
N,N-diméthyl- de décanamide	Ingestion	Rat	LD50 > 2000, < 5000 mg/kg
N,N-diméthyl- de décanamide	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Composants similaires	LC50 > 3,6 mg/l
2,2',2''-Nitrilotriéthanol	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
2,2',2''-Nitrilotriéthanol	Ingestion	Rat	LD50 9 000 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Dimethyl glutarate	Composants similaires	Aucune irritation significative
3-éthoxypropionate d'éthyle	Lapin	Aucune irritation significative
Dimethyl succinate	Lapin	Aucune irritation significative
Dimethyl adipate	Lapin	Aucune irritation significative
Propan-2-ol	Multiplés espèces animales.	Aucune irritation significative
3-Butoxypropan-2-ol	Lapin	Moyennement irritant
Acide benzènesulfonique, 4-C10-13-sec-dérivés alkyles., composés. avec de la 2-propanamine	Données in Vitro	Irritant
N,N-diméthyl- de décanamide	Lapin	Irritant
2,2',2''-Nitrilotriéthanol	Lapin	Irritation minimale.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Dimethyl glutarate	Composants similaires	Moyennement irritant
3-éthoxypropionate d'éthyle	Lapin	Moyennement irritant
Dimethyl succinate	Lapin	Irritant modéré
Dimethyl adipate	Lapin	Irritant modéré
Propan-2-ol	Lapin	Irritant sévère
3-Butoxypropan-2-ol	Lapin	Irritant sévère
Acide benzènesulfonique, 4-C10-13-sec-dérivés alkyles., composés. avec de la 2-propanamine	Données in Vitro	Irritant sévère
N,N-diméthyl- de décanamide	Lapin	Irritant sévère
2,2',2''-Nitrilotriéthanol	Lapin	Moyennement irritant

Sensibilisation de la peau

3M Nettoyant Anti-Graffiti GR 3000 (Nouvelle formulation)

Nom	Organismes	Valeur
Dimethyl glutarate	Composants similaires	Non-classifié
3-éthoxypropionate d'éthyle	Cochon d'Inde	Non-classifié
Dimethyl succinate	Souris	Non-classifié
Dimethyl adipate	Composants similaires	Non-classifié
Propan-2-ol	Cochon d'Inde	Non-classifié
Acide benzènesulfonique, 4-C10-13-sec-dérivés alkyles., composés. avec de la 2-propanamine	Cochon d'Inde	Non-classifié
2,2',2''-Nitrilotriéthanol	Humain	Non-classifié

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Dimethyl glutarate	In vivo	Non mutagène
Dimethyl glutarate	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
3-éthoxypropionate d'éthyle	In vitro	Non mutagène
Dimethyl succinate	In vitro	Non mutagène
Dimethyl adipate	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Propan-2-ol	In vitro	Non mutagène
Propan-2-ol	In vivo	Non mutagène
Acide benzènesulfonique, 4-C10-13-sec-dérivés alkyles., composés. avec de la 2-propanamine	In vitro	Non mutagène
N,N-diméthyl- de décanamide	In vitro	Non mutagène
2,2',2''-Nitrilotriéthanol	In vitro	Non mutagène
2,2',2''-Nitrilotriéthanol	In vivo	Non mutagène

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Propan-2-ol	Inhalation	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
2,2',2''-Nitrilotriéthanol	Cutané	Multiples espèces animales.	Non-cancérogène
2,2',2''-Nitrilotriéthanol	Ingestion	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Toxicité pour la reproduction**Effets sur la reproduction et / ou sur le développement**

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Dimethyl glutarate	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Lapin	NOAEL 1 mg/l	Pendant la grossesse
Propan-2-ol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 1 000	2 génération

3M Nettoyant Anti-Graffiti GR 3000 (Nouvelle formulation)

				mg/kg/jour	
Propan-2-ol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	2 génération
Propan-2-ol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 400 mg/kg/jour	Pendant l'organogénèse
Propan-2-ol	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	LOAEL 9 mg/l	Pendant la grossesse
N,N-diméthyl- de décanamide	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 625 mg/kg/jour	2 génération
N,N-diméthyl- de décanamide	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	2 génération
N,N-diméthyl- de décanamide	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 252 mg/kg/jour	2 génération
2,2',2''-Nitrioltriéthanol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Souris	NOAEL 1 125 mg/kg/jour	Pendant l'organogénèse

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Dimethyl glutarate	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	
Dimethyl succinate	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	
Dimethyl adipate	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	
Propan-2-ol	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Propan-2-ol	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	
Propan-2-ol	Inhalation	Système auditif	Non-classifié	Cochon d'Inde	NOAEL 13,4 mg/l	24 heures
Propan-2-ol	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
Acide benzènesulfonique, 4-C10-13-sec-dérivés alkyles., composés. avec de la 2-propanamine	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
N,N-diméthyl- de décanamide	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Dimethyl glutarate	Inhalation	Système endocrinien Système respiratoire système hématopoïétique Foie Système nerveux des yeux Rénale et / ou de la	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,4 mg/l	90 jours

3M Nettoyant Anti-Graffiti GR 3000 (Nouvelle formulation)

		vessie				
3-éthoxypropionate d'éthyle	Inhalation	système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 6 mg/l	90 jours
3-éthoxypropionate d'éthyle	Inhalation	Système nerveux Coeur Foie système immunitaire Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 6 mg/l	17 jours
3-éthoxypropionate d'éthyle	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	17 jours
3-éthoxypropionate d'éthyle	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	28 jours
3-éthoxypropionate d'éthyle	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	17 jours
Dimethyl succinate	Inhalation	Système respiratoire Coeur la peau Système endocrine tractus gastro-intestinal système hématopoïétique Foie système immunitaire muscles Système nerveux des yeux Rénale et / ou de la vessie système vasculaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 mg/l	90 jours
Dimethyl adipate	Inhalation	Système respiratoire système hématopoïétique Foie Système nerveux des yeux Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,4 mg/l	90 jours
Propan-2-ol	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 12,3 mg/l	24 Mois
Propan-2-ol	Inhalation	Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 12 mg/l	13 semaines
Propan-2-ol	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 400 mg/kg/jour	12 semaines
Acide benzènesulfonique, 4-C10-13-sec-dérivés alkyles., composés. avec de la 2-propanamine	Ingestion	tractus gastro-intestinal Rénale et / ou de la vessie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Composants similaires	NOAEL 340 mg/kg/jour	26 semaines
2,2',2''-Nitrilotriéthanol	Cutané	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Multipl es espèces animales.	NOAEL 2 000 mg/kg/jour	2 années
2,2',2''-Nitrilotriéthanol	Cutané	Foie	Non-classifié	Souris	NOAEL 4 000 mg/kg/jour	13 semaines
2,2',2''-Nitrilotriéthanol	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 1 000 mg/kg/jour	2 années
2,2',2''-Nitrilotriéthanol	Ingestion	Foie	Non-classifié	Cochon d'Inde	NOAEL 1 600 mg/kg/jour	24 semaines

Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations

toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Dimethyl glutarate	1119-40-0	Bactéries	Expérimental	18 heures	EC10	62,5 mg/l
Dimethyl glutarate	1119-40-0	Crapet Arlequin (Lepomis macrochirus)	Expérimental	96 heures	LC50	30,9 mg/l
Dimethyl glutarate	1119-40-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>85 mg/l
Dimethyl glutarate	1119-40-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	36 mg/l
3-éthoxypropionate d'éthyle	763-69-9	Boue activée	Expérimental	5 heures	EC50	>5 000 mg/l
3-éthoxypropionate d'éthyle	763-69-9	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	45,3 mg/l
3-éthoxypropionate d'éthyle	763-69-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>86 mg/l
3-éthoxypropionate d'éthyle	763-69-9	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>92 mg/l
3-éthoxypropionate d'éthyle	763-69-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	86 mg/l
Acides gras en C16-18 et en C18 non saturés, Me esters	67762-38-3	Algues vertes	Point final non atteint	72 heures	EC50	>100 mg/l
Acides gras en C16-18 et en C18 non saturés, Me esters	67762-38-3	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Acides gras en C16-18 et en C18 non saturés, Me esters	67762-38-3	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Acides gras en C16-18 et en C18 non saturés, Me esters	67762-38-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEL	<1 mg/l
Acides gras en C16-18 et en C18 non saturés, Me esters	67762-38-3	Bactéries	Expérimental	16 heures	EC0	5 250 mg/l
Dimethyl adipate	627-93-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>100 mg/l
Dimethyl adipate	627-93-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	72 mg/l
Dimethyl adipate	627-93-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	12,5 mg/l

3M Nettoyant Anti-Graffiti GR 3000 (Nouvelle formulation)

Dimethyl succinate	106-65-0	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>1 000 mg/l
Dimethyl succinate	106-65-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>100 mg/l
Dimethyl succinate	106-65-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
Dimethyl succinate	106-65-0	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	50 mg/l
Dimethyl succinate	106-65-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	100 mg/l
3-Butoxypropan-2-ol	5131-66-8	Algues vertes	Expérimental	96 heures	EC50	>1 000 mg/l
3-Butoxypropan-2-ol	5131-66-8	guppy	Expérimental	96 heures	LC50	>560 mg/l
3-Butoxypropan-2-ol	5131-66-8	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>1 000 mg/l
3-Butoxypropan-2-ol	5131-66-8	Algues vertes	Expérimental	96 heures	NOEC	560 mg/l
Acide benzènesulfonique, 4-C10-13-sec-dérivés alkyles., composés. avec de la 2-propanamine	84961-74-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>80 mg/l
Acide benzènesulfonique, 4-C10-13-sec-dérivés alkyles., composés. avec de la 2-propanamine	84961-74-0	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	6,8 mg/l
Acide benzènesulfonique, 4-C10-13-sec-dérivés alkyles., composés. avec de la 2-propanamine	84961-74-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	7,1 mg/l
Acide benzènesulfonique, 4-C10-13-sec-dérivés alkyles., composés. avec de la 2-propanamine	84961-74-0	Lentilles d'eau	Composant analogue	7 jours	ErC10	0,21 mg/l
Acide benzènesulfonique, 4-C10-13-sec-dérivés alkyles., composés. avec de la 2-propanamine	84961-74-0	Truite arc-en-ciel	Composant analogue	72 jours	NOEC	0,23 mg/l
Acide benzènesulfonique, 4-C10-13-sec-dérivés alkyles., composés. avec de la 2-propanamine	84961-74-0	Puce d'eau	Composant analogue	21 jours	NOEC	1,18 mg/l
Acide benzènesulfonique, 4-C10-13-sec-dérivés alkyles., composés. avec de la 2-propanamine	84961-74-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	7,5 mg/l
Acide benzènesulfonique, 4-C10-13-sec-dérivés alkyles., composés. avec de la 2-propanamine	84961-74-0	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	220 mg/l
N,N-diméthyl- de décanamide	14433-76-2	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	ErC50	16,06 mg/l

3M Nettoyant Anti-Graffiti GR 3000 (Nouvelle formulation)

N,N-diméthyl- de décanamide	14433-76-2	Puce d'eau	Composant analogue	48 heures	LC50	7,7 mg/l
N,N-diméthyl- de décanamide	14433-76-2	Poisson zèbre	Composant analogue	96 heures	LC50	14,8 mg/l
N,N-diméthyl- de décanamide	14433-76-2	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	ErC10	4,17 mg/l
N,N-diméthyl- de décanamide	14433-76-2	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,079 mg/l
N,N-diméthyl- de décanamide	14433-76-2	Poisson zèbre	Expérimental	35 jours	NOEC	0,71 mg/l
N,N-diméthyl- de décanamide	14433-76-2	Boue activée	Composant analogue	3 heures	EC50	212,3 mg/l
N,N-diméthyl- de décanamide	14433-76-2	Ver rouge	Expérimental	14 jours	LC50	1 032,1 mg/kg (poids sec)
N,N-diméthyl- de décanamide	14433-76-2	Microbes du sol	Expérimental	28 jours	EC50	2 290 mg/kg (poids sec)
Propan-2-ol	67-63-0	Bactéries	Expérimental	16 heures	LOEC	1 050 mg/l
Propan-2-ol	67-63-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>1 000 mg/l
Propan-2-ol	67-63-0	Invertébré	Expérimental	24 heures	LC50	>10 000 mg/l
Propan-2-ol	67-63-0	Medaka	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
Propan-2-ol	67-63-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>1 000 mg/l
Propan-2-ol	67-63-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	1 000 mg/l
Propan-2-ol	67-63-0	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	100 mg/l
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Boue activée	Expérimental	3 heures	IC50	>1 000 mg/l
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	11 800 mg/l
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	512 mg/l
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	609,98 mg/l
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC10	26 mg/l
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	16 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Dimethyl glutarate	1119-40-0	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	90 %BOD/ThO D	OCDE 301C
3-éthoxypropionate d'éthyle	763-69-9	Expérimental Biodégradation	18 jours	évolution dioxyde de carbone	100 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
3-éthoxypropionate d'éthyle	763-69-9	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	1.2 jours (t 1/2)	
Acides gras en C16-18 et en C18 non saturés, Me esters	67762-38-3	Expérimental Biodégradation	29 jours	évolution dioxyde de carbone	75 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en	OCDE 301B - Mod. CO2

3M Nettoyant Anti-Graffiti GR 3000 (Nouvelle formulation)

					oxygène théorique DBThO	
Dimethyl adipate	627-93-0	Composant analogue Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	97 % Suppression de carbone organique dissous COD	ISO 7827 Ready Ult Aer Biodeg
Dimethyl succinate	106-65-0	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	74.1 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
3-Butoxypropan-2-ol	5131-66-8	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	89 %BOD/ThO D	OCDE 301C
Acide benzènesulfonique, 4-C10-13-sec-dérivés alkyles., composés. avec de la 2-propanamine	84961-74-0	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	87.35 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
N,N-diméthyl- de décanamide	14433-76-2	Composant analogue Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	86 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
N,N-diméthyl- de décanamide	14433-76-2	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	>1 Années (t 1/2)	EPA N 161-1 Hydrolyse
N,N-diméthyl- de décanamide	14433-76-2	Expérimental similaire à l'OCDE 305		Période demivie (t 1/2)	0.27 jours (t 1/2)	
Propan-2-ol	67-63-0	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	86 %BOD/ThO D	OCDE 301C
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Expérimental Biodégradation	19 jours	Déplétion du carbone organique	96 % Suppression de carbone organique dissous COD	similaire au test OCDE 301E

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Dimethyl glutarate	1119-40-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.49	
3-éthoxypropionate d'éthyle	763-69-9	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.35	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Acides gras en C16-18 et en C18 non saturés, Me esters	67762-38-3	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	> 6.2	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Dimethyl adipate	627-93-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.4	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Dimethyl succinate	106-65-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage	0.33	OCDE 117 méthode HPLC log Kow

3M Nettoyant Anti-Graffiti GR 3000 (Nouvelle formulation)

				octanol/eau		
3-Butoxypropan-2-ol	5131-66-8	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.2	
Acide benzènesulfonique, 4-C10-13-sec-dérivés alkyles., composés. avec de la 2-propanamine	84961-74-0	Composant analogue BCF - Poisson	192 heures	Facteur de bioaccumulation	987	OECD305-Bioconcentration
Acide benzènesulfonique, 4-C10-13-sec-dérivés alkyles., composés. avec de la 2-propanamine	84961-74-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	>0.51	EC A.8 coefficient de partage
N,N-diméthyl- de décanamide	14433-76-2	Modelé Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	3.4	Episuite™
Propan-2-ol	67-63-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.05	
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Expérimental BCF - Poisson	42 jours	Facteur de bioaccumulation	<3.9	similaire à l'OECD 305

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Acides gras en C16-18 et en C18 non saturés, Me esters	67762-38-3	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	> 4.27E+05 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC
Dimethyl adipate	627-93-0	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	10 l/kg	Episuite™
Dimethyl succinate	106-65-0	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	10 l/kg	Episuite™
Acide benzènesulfonique, 4-C10-13-sec-dérivés alkyles., composés. avec de la 2-propanamine	84961-74-0	Composant analogue Mobilité dans le sol	Koc	2 500 l/kg	
N,N-diméthyl- de décanamide	14433-76-2	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	351	

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

Le surfactant est en accord avec les critères de biodégradabilité du règlement 648/2004/CE des détergents.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Méthode de traitement des déchets:**

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Éliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit dans une installation d'incinération de déchets autorisée La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses

conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

07 06 04* Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques.

La collecte des déchets doit être assurée par une entreprise agréée pour les déchets spéciaux, à l'occasion de quoi le code de déchet doit être mentionné. Vous trouverez une liste des entreprises correspondantes sous www.veva-online.ch.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.4 Groupe d'emballage	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.5 Dangers pour l'environnement	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

Code de ségrégation IMDG	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
---------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient

2,2',2''-Nitriilotriéthanol

Numéro CAS

102-71-6

Classification

Gr.3: non classifié

Réglementation

Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Statut des inventaires

Contactez le fournisseur pour plus d'informations.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2

Aucun

Règlement (EU) No 649/2012

Aucun produit chimique répertorié

COV-Ordonnance: Soumis à taxe: 10%

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:

Section 09 UE: informations sur le pH - L'information a été modifiée.

Section 02 : Déclaration de danger physique et pour la santé du CLP - L'information a été modifiée.

Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.

Etiquette: CLP Dangers environnemental (Statements) - L'information a été ajoutée.

Etiquette: % CLP inconnu - L'information a été supprimée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
Section 04: Premiers soins - Symptômes et effets (CLP) - L'information a été ajoutée.
Section 4: Informations sur les effets toxicologiques - L'information a été modifiée.
Section 5: Feu - Conseils pour les sapeurs-pompiers (Information) - L'information a été modifiée.
Section 5: Feu - Moyens d'extinction (Information) - L'information a été modifiée.
Section 5: Feu - Dangers particuliers (Information) - L'information a été modifiée.
Section 6: Rejet accidentel de nettoyage (Information) - L'information a été modifiée.
Section 6: Rejet accidentel personnel (Information) - L'information a été modifiée.
Section 7: Conditions de stockage en toute sécurité - L'information a été modifiée.
Section 7: Précautions de la manipulation (Information) - L'information a été modifiée.
Section 8: Contrôles techniques appropriées (Information) - L'information a été modifiée.
Valeurs limites biologiques : Description - L'information a été ajoutée.
Section 8: Table des Valeurs Limites Biologiques - L'information a été ajoutée.
Section 8: BLV - L'information a été supprimée.
Section 8 : Protection des yeux / du visage - L'information a été modifiée.
Section 8: Données sur les gants:valeurs - L'information a été ajoutée.
Description de légende - L'information a été ajoutée.
Valeurs limites de moyenne d'exposition :Valeurs limites de moyenne d'exposition :Valeurs limites de moyenne d'exposition :
- L'information a été modifiée.
Section 8: Protection personnelle - La peau/ La main (Information) - L'information a été modifiée.
Section 8 : Protection respiratoire - recommandations - L'information a été modifiée.
Portection de la peau - gants recommandées - L'information a été supprimée.
Section 9: Inflammabilité (solide, gaz) information - L'information a été supprimée.
Section 9: Inflammabilité information - L'information a été ajoutée.
Section 9: Point d'éclair (information) - L'information a été modifiée.
Section 09 :Caractéristiques des particules N/A - L'information a été ajoutée.
Section 9: Densité relative - L'information a été modifiée.
Section 10: Tableau: Décomposition dangereux ou sous-produits - L'information a été modifiée.
Section 10 : Matières à éviter - L'information a été modifiée.
Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 11: Danger cancérogénique (Information) - L'information a été supprimée.
Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Effets sur la santé - Ingestion (Information) - L'information a été modifiée.
Section 11: Effets sur la santé - Inhalation (Information) - L'information a été modifiée.
Section 11: Effets sur la santé - La peau (Information) - L'information a été modifiée.
Section 11: L'exposition prolongée ou répétée peut causer (phrases standards) - L'information a été supprimée.
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.
Section 11: Une exposition unique peut causer: (phrases standards) - L'information a été supprimée.
Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.
Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.
Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été modifiée.
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
Section 13: 13.1 Elimination des déchets - L'information a été modifiée.
Section 15: Cancérogénicité (Information) - L'information a été modifiée.
Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne

dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

3M Suisse: Les fiche de données de sécurité sont disponibles sur www.3m.com/ch